

Aménagement, nature

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Agence nationale de l'habitat

**Décision du 2 avril 2014
portant délégation de signature (Christophe MAURIN)**

NOR : ETL1409706S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 321-7 et R. 321-21 ;
Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Anah ;
Vu la décision du 18 mars 2014 nommant M. Christophe MAURIN responsable de la mission contrôle et audit interne à compter du 17 mars 2014,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Christophe MAURIN à l'effet de signer tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention.

Article 2

Délégation permanente est donnée à M. Christophe MAURIN à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité et les états de frais correspondants.

Article 3

La décision du 2 décembre 2010 donnant délégation de signature à Mme Hélène de COUSTIN et la décision du 14 novembre 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Luc HICKEL sont abrogées.

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 avril 2014.

La directrice générale de l'Anah,
B. GUILLEMOT